



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 02 novembre 2020 à 20 heures 15 minutes

Présents :

Mme BOEUF Séverine, Mme CHAUDAT Stéphanie, Mme DE COCK Claire, M. DENISOT Alexandre, M. GARNERET Alexandre, Mme GAUTHERON Eva, M. GOUSSOT Bernard, Mme LABAS Isabelle, M. LAUTERBORN Frédéric, Mme RÉMONDINI Pascale, M. RUPIN Philippe, M. SENET Eric

Procuration(s) :

M. DESQUIREZ Eric donne pouvoir à M. LAUTERBORN Frédéric, Mme DEFLESSELLES Gaëlle donne pouvoir à M. GARNERET Alexandre, M. LEPREUX Lionel donne pouvoir à Mme RÉMONDINI Pascale

Absent(s) :

Excusé(s) :

M. LEPREUX Lionel, Mme DEFLESSELLES Gaëlle, M. DESQUIREZ Eric

Secrétaire de séance :

Président de séance : M. GARNERET Alexandre

Conformément aux dispositions du décret du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'urgence sanitaire, les conseils municipaux et autres assemblées délibératives locales peuvent se réunir sans présence du public.

Aussi, Monsieur le Maire, sollicite l'assemblée pour tenir la réunion à huis clos en vertu de l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que :

« Les séances des conseils municipaux sont publiques.

Néanmoins, sur la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE de tenir la présente séance à huis-clos.

1 - Approbation compte-rendu Conseil Municipal

Les comptes rendus des séances des 07 septembre et 05 octobre 2020 sont approuvés à l'unanimité.

Les travaux de la RD996 sont en phase de finalisation.

Malgré une signalétique plus marquée de l'interdiction de tourner à gauche rue des Chêneteaux depuis la RD996, de nombreux automobilistes contreviennent toujours à cette disposition.

Un rappel de l'arrêté municipal n°2012-4 en date du 31 mars 2012 portant interdiction de tourner à gauche sera fait aux usagers et au personnel de la micro-crèche. Après ce nouveau rappel de prévention, la gendarmerie procédera aux verbalisations d'usage.

Le 29 octobre, un bornage a été réalisé rue de Dijon sur les parcelles agricoles entre le lotissement le Champ des Vignes et l'accès aux maisons 44 à 50 bis rue de Dijon en vue des travaux de voirie 2021.

Un projet de plan d'alignement a été établi par le géomètre. Il est proposé une rétrocession à la commune de 12m² sur la parcelle AA 56. M. le Maire attend l'accord du propriétaire.

2 - Point sur les comptoirs de campagne

Dans la perspective de l'installation d'une structure identique sur la commune, M. le Maire rend compte d'une visite qu'il a effectué en Isère et en Saône-et-Loire de 4 « comptoirs de campagne ».

Il présente un diaporama photo. Ces structures proposent à la vente des produits de consommation courante à titre de dépannage. Le cœur de l'offre est focalisé sur la vente de produits de haute qualité, respectueux de l'environnement, locaux en circuit court : producteurs de la région ou des départements limitrophes dans un rayon de 50 km (maraîchers, éleveurs, viticulteurs...). La vente de pain y est souvent le point d'entrée.

Les boutiques disposent d'un bel agencement des produits. Un espace convivialité est à disposition des clients avec une offre de petite restauration. Certaines structures disposent d'une salle multiservices dans lesquels peuvent s'installer régulièrement divers services à la personne (coiffeur, ostéopathe, esthéticienne ...). Des services de proximité sont développés (serrurerie, cordonnerie, couture, pressing ...). Des animations sont régulièrement proposées. L'offre s'adapte à chacun des villages dans lequel il s'implante afin de ne pas entrer en concurrence avec des acteurs déjà présents.

La volonté d'installer un tel magasin sur la commune a été réaffirmée.

3 - Maîtrise d'oeuvre 110 rue de Dijon

M. le Maire a rencontré ce jour les services de la communauté de communes à propos de l'installation d'un comptoir de campagne dans les locaux communaux situés 110 rue de Dijon (ex-restaurant Nos Provinces).

Il convient de solliciter un bureau d'études pour la maîtrise d'œuvre de ce projet commercial qui sera financée par la communauté de communes dans le cadre de sa compétence développement économique ainsi que pour l'éventuelle réhabilitation du logement à l'étage par la commune.

Il s'est posé la question de la collectivité qui en assurera la maîtrise d'ouvrage.

Il est proposé que la communauté de communes assure la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble du projet et que la commune assure le suivi des travaux sur place.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **CHARGE** le Maire de signer une convention de mandat avec la communauté de communes pour la maîtrise d'ouvrage du projet ;
- **DIT** que la commune reversera à la communauté de communes la partie des coûts relative à l'étude sur la réhabilitation du logement.

Selon le coût des travaux nécessaires à l'implantation de ce comptoir de campagne, il conviendra de décider qui finance les travaux, encaisse les loyers et paie la taxe foncière.

Il est précisé que le loyer est croissant les premières années et plafonne à 500 € maximum par mois la 4^{ème} année.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Présentation de l'automate d'alerte

M. le Maire souhaite présenter aux élus le fonctionnement de l'automate d'alerte.

La commune s'est dotée de cet outil afin de transmettre en temps réel des informations importantes ou urgentes aux habitants. Cet automate a d'abord été utilisé sous forme d'appels vocaux automatiques.

En mars et avril, M. le Maire est allé au contact de chaque habitant pour mettre à jour les coordonnées de chacun et doter ainsi la commune d'une base de données performante. Aussi, nous pouvons désormais procéder à des campagnes d'information par SMS ou par mail (coût moindre). Il est précisé que seuls 12 foyers ne sont pas équipés de téléphone portable (une information par papier leur est faite en cas de campagne SMS).

M. le Maire montre le découpage en groupes et en entités qu'il a réalisé afin de cibler précisément les habitants à informer selon les cas (découpage par rues, parents d'élèves du RPI ou de l'une ou l'autre école par exemple).

Cet outil est parfaitement opérationnel pour la communication sous forme d'alerte.

Il est rappelé la volonté des nouveaux élus d'améliorer les autres formes de communication (page Facebook par exemple).

5 - ONF : regarnis plantations 2019 (garantie) - Décision budgétaire modificative n°2

Le programme de travaux forestiers 2019 a consisté en la plantation de chênes sur la parcelle forestière n°21. De nombreux plants n'ont pas repris en raison de la sécheresse. Une garantie de reprise de 80 % est assurée par le fournisseur. Il ne reste à charge de la commune que les travaux de regarnis de 80 à 100 % soit 1 142,57 €. TTC.

M. le Maire soumet au Conseil Municipal la validation de ce devis et l'inscription des crédits nécessaires au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le devis de regarnis à la charge de la commune ;
- **INSCRIT** par décision budgétaire modificative n°2 la somme de 1 150 € à l'article 2117 (bois et forêt) du budget (pris sur l'excédent prévisionnel de fonctionnement).

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - Climatisation de la Mairie - Décision budgétaire modificative n°3

À la suite du Conseil Municipal de septembre au cours duquel des précisions avaient été demandées sur les devis de climatisation de la Mairie, M. le Maire projette un tableau avec les offres de prix d'installation et de maintenance de 3 entreprises.

Après études des offres, l'entreprise la moins disante est l'entreprise ENGIE AXIMA. Le Conseil Municipal retient donc son offre.

Cette entreprise est celle qui a réalisé la climatisation de la salle de rencontre et avait donné entière satisfaction. Le matériel sera de marque identique (DAIKIN) et l'entretien réalisé par la même entreprise.

M. le Maire rappelle que 15 000 € avaient été inscrits au budget 2020 et sollicite l'ajout du supplément de crédits nécessaires au financement de l'installation (17 268 € TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 13 voix pour, 2 abstentions :

- **APPROUVE** le devis de climatisation de l'entreprise ENGIE AXIMA
- **INSCRIT** par décision budgétaire modificative n°3 la somme de 2 300 € à l'article 21311 (hôtel de ville) du budget (pris sur l'excédent prévisionnel de fonctionnement).

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 2)

7 - Focus sur le budget 2020

Compte tenu de l'heure avancée, M. le Maire décide de reporter ce point de l'ordre du jour.

8 - Compte rendu des réunions (city stade, conseil d'école, communauté de communes)

- Réunion city parc

M. SENET rend compte de la réunion de la commission réunie le 21 octobre.

3 lieux sont envisagés pour l'installation :

- Parcelle WB 33 « les Monteaux » rue des Chêneteaux, face aux peupliers (parcelle privée)
 - Avantages : proche du centre du village sans être trop près des habitations, utilisable facilement par l'école.
 - Difficulté : nécessite un échange de terrains avec les propriétaires (M. le Maire tente de négocier cet échange).
- Parcelle WA 15 « les Grands Corbets » à proximité du chemin rural dit des Grèves de la Pelouse
 - Avantage : propriété communale, à l'écart des habitations, sécurisé, accessible par le Chemin rural n°4 dit de Chêneteaux
 - Difficulté : plus éloigné du centre du village
- Parcelle à proximité des Pâtis.
 - Avantage : propriété communale
 - Difficulté : moins sécurisé, proximité rivière, ligne HT, inondable

Un point sur le coût est fait :

Terrassement : 20 000 € HT, city stade complet : 35 000 € HT ; parking, mobilier urbains, espaces verts : 30 000 € HT soit un budget total de 100 000 € TTC.

Les subventions sur ce type de projet peuvent aller jusqu'à 80 %.

Prochaine réunion de la commission : le 18 novembre.

- Conseil d'école

Cette année, 75 élèves sont scolarisés en élémentaire, 54 en maternelle.

La fréquentation des piscines et gymnases restant autorisée aux activités scolaires, les cycles piscine et gymnase sont maintenus.

Un vidéoprojecteur ne fonctionne plus très bien. Il est souhaité un point sur le matériel informatique qui devient obsolète. (audit du parc informatique en cours).

Il a été demandé d'engager une réflexion sur l'installation d'un système de climatisation pour les 3 classes.

Une étude sera également faite pour le budget 2021.

Les enseignantes travaillent sur le réaménagement de la cour de l'école dans le cadre du nouveau projet d'école.

Une réunion sera programmée fin novembre avec le périscolaire à la suite de difficultés soulevées par les représentants de parents d'élèves.

Le maintien de la semaine à 4 jours a été voté pour les 3 prochaines années scolaires.

- Communauté de communes

M. RUPIN explique que le SPIC eau continue son travail d'harmonisation des prix de l'eau sur le territoire intercommunal.

9 - Informations diverses

- Installation des illuminations

Les illuminations de fin d'année seront posées les mardi 1^{er} et mercredi 02 décembre. Le retrait est programmé les 12 et 13 janvier.

Aucun autre point n'étant abordé et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.